

SITUATION DES ENFANTS

	PRENOM USUEL (Souligner celui du candidat)	DATE de naissance	PROFESSION ou Niveau d'études	GAIN ANNUEL ET AVANTAGES d'études dont chacun des enfants bénéficie
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Fait à Basse-Terre, le

Signature de l'étudiant(e),

OBSERVATIONS

Objectif de formation à moyen et long terme et projet professionnel.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

« Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion, ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

INSTRUCTIONS

Dossier à retourner complet avant le 1^{er} mai



N.B. : Seuls les étudiants non boursiers peuvent éventuellement prétendre au Prêt Départemental Etudiant.

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- 1) La présente notice complètement remplie datée et signée.
- 2) La photocopie de la carte d'identité de l'étudiant, des parents ou du répondant se portant caution solidaire ayant renoncé au bénéfice de la discussion.
- 3) La photocopie du Livret de Famille.
- 4) Le certificat de scolarité pour l'année en cours.
- 5) Le certificat de scolarité pour l'année à venir (*).
- 6) L'attestation des résultats obtenus aux derniers examens préparés (*).
- 7) L'avis d'imposition sur le revenu (imprimé 1534 ou 1533) des parents ou du répondant.
- 8) La déclaration sur l'honneur que l'étudiant ne perçoit pas de salaire durant ses études.
- 9) Le relevé d'identité bancaire (code à 23 chiffres) au nom de l'étudiant.
- 10) La photocopie du récépissé ou réponse du dossier social étudiant (D.S.E.).
- 11) L'attestation définitive de bourse ou notification de rejet de bourse (*).

N.B. : - Les pièces marquées d'un * sont à fournir lorsqu'elles seront en possession du candidat.
- En cas d'attribution de l'aide, un contrat de prêt devra être souscrit par le bénéficiaire.

- Les dossiers doivent être déposés à la :

Direction de l'Organisation, de l'Education des Systèmes d'Information et de l'Edition
Sous-Direction de l'Education – Service des Etudiants
Palais du Conseil Général – Bd du GOUV. Général F. Eboué
97100 Basse-Terre

☎ 0590.99.79.52. 📠 0590.99.79.53. 📠 0590.99.77.81.

e-mail : service.etudiants@cg.fr